

URBANISME - ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est Monsieur TASSINARI Jeremy, le bien concerné est situé à rue Longue 329 à 6200 Bouffioulx et est cadastré Bouffioulx (Div 4) section B n° 13 R, 13 S

Le projet consiste en la transformation d'une étable en habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

La demande s'écarte des prescriptions du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

Point 1.4.1.1. : Les volumes secondaire rez et attenants à la construction principale sont autorisés jusqu'à une profondeur de construction de 20 m au maximum à compter de l'alignement, à condition de conserver un recul de 6m au minimum par rapport à la limite arrière de la parcelle.

→ La profondeur du volume secondaires atteint 29 m à compter de l'alignement

Point 1.4.1.2. : Jusqu'à une profondeur de 15 m, un volume secondaire étagé est autorisé sur tout ou partie de la largeur de la parcelle.

→ Les volumes secondaires étagés dépassent les 15 m autorisé.

Point 2.3.1. : Jusqu'à une profondeur de 15 m, la hauteur du volume secondaire ne peut dépasser 6 m sous corniche et 8 m au faîte (en cas de toiture inclinée).

→ Les hauteurs sous corniche et au faîte dépassent la hauteur du prescrit.

Point 2.3.2. : La hauteur des volumes secondaires rez ne peut dépasser 4m sous corniche et 6m au faîte de la toiture. Ils sont disposés de manière à ne pas constituer de bacs à neige avec les immeubles voisins.

→ Les hauteurs sous corniche et au faîte dépassent la hauteur du prescrit.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures à l'adresse suivante : Service *Urbanisme*, rue Gendebien n°59 à 6200 Châtelet

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Antoni ZISA.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05/10/2026 au 19/10/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de **Châtelet** (Service Urbanisme)- rue Gendebien n°59 à 6200 Châtelet
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,

Françoise ABAD GONZALEZ